

SUPERMARCHÉS L.C.C.

S.A.S. au capital de 3 000 000 €
393 370 820 R.C.S. SOISSONS

LE MUTANT
PRIX BAS SUR L'ALIMENTAIRE

Siège social :
3, avenue Ernest Couvrecelle
B.P. 20
Étampes-sur-Marne
02408 CHATEAU-THIERRY Cédex
Téléphone : 03 23 69 65 00
Télécopieur : 03 23 69 65 01

01/09/2005
XD/JLC/RP/CP

*Monsieur BERADY Khalid
6000 Supermarchés LCC Siège*

Monsieur,

Jusqu'alors affecté(e) dans notre établissement de Sézanne, nous vous confirmons, à effet du 01 SEPTEMBRE 2005, la poursuite de votre activité au sein de notre entreprise, affecté(e) temporairement au Siège de notre Société Supermarchés L.C.C. à Etampes sur Marne, étant entendu que vous pourrez effectuer des remplacements dans nos différents établissements.

Votre emploi de RESPONSABLE DE MAGASIN, votre statut, vos éléments de rémunération demeurent inchangés.

Les autres éléments de votre contrat de travail et de ses éventuels avenants non repris dans la présente ne subissent pas de modification.

Vous voudrez bien nous retourner un exemplaire de la présente lettre valant avenant à votre contrat de travail, après y avoir porté la mention "Lu et Approuvé sans aucune exception ni réserve", suivie de votre signature.

Veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable d'Enseigne,

X. DEVISME

*Il a approuvé
sans aucune exception
ni réserve.*



GROUPE LES COOPÉRATEURS DE CHAMPAGNE

SUPERMARCHÉS L.C.C.

S.A.S. au capital de 9 000 000 €
393 370 820 R.C.S. SOISSONS

Siège social :
3, avenue Ernest Couvrecelle
B.P. 20
Étampes-sur-Marne
02407 CHATEAU-THIERRY Cedex
Téléphone : 03 23 69 65 00
Télécopieur : 03 23 69 65 01
01/08/2006
XD/JLC/YB/CS/CP

*Monsieur BERADY Khalid
6634 – SAINT DIZIER*

Monsieur,

Jusqu'alors affecté(e) au Siège de notre Société à Etampes sur Marne, et selon nos accords, nous vous confirmons la poursuite de votre activité dans notre établissement de SAINT DIZIER, à effet du 01 AOUT 2006.

Votre emploi de RESPONSABLE DE MAGASIN, votre statut demeurent inchangés.

A compter de cette même date, votre coefficient sera porté de 290 à 305.

Les autres éléments de votre contrat de travail et de ses éventuels avenants non repris dans la présente ne subissent pas de modification.

Vous voudrez bien nous retourner un exemplaire de la présente lettre valant avenant à votre contrat de travail, après y avoir porté la mention "Lu et Approuvé sans aucune exception ni réserve", suivie de votre signature.

Veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Je suis à votre disposition

*Le Responsable d'Enseigne,
X. DEVISME*



GROUPÉ LES COOPÉRATEURS DE CHAMPAGNE

SUPERMARCHÉS L.C.C.

S.A.S. au capital de 17 250 000 €
393 370 820 R.C.S. SOISSONS

Siège social :
3, avenue Ernest Couvrecelle
B.P. 20
Étampes-sur-Marne
02407 CHATEAU-THIERRY Cedex
Téléphone : 03 23 69 65 00
Télécopieur : 03 23 69 65 02

*M. BERADY Khalid
6524 – GRAY*

28/12/2009
XD/YB/VV/CP

Monsieur,

Jusqu'alors affecté dans notre établissement de Saint Dizier et selon nos accords, nous vous confirmons la poursuite de votre activité au sein d'un établissement plus important, celui de GRAY, à effet du 07 JANVIER 2010.

Votre emploi de CHEF DE MAGASIN, votre statut et vos éléments de rémunération demeurent inchangés.

Votre travail est réparti sur 6 jours.

Par ailleurs, nous vous précisons qu'afin de faciliter votre intégration dans votre nouvelle affectation, vos démarches, afin d'organiser votre résidence sur GRAY, nous convenons de participer à vos frais d'hébergement du 28 DECEMBRE 2009 au 27 JANVIER 2010. Ces frais vous seront réglés sur présentation des justificatifs dans la limite de 75 Euros (SOIXANTE QUINZE EUROS) par jour.

Vos frais de déménagement, liés à ce changement d'affectation, seront pris en charge par l'entreprise sur présentation d'au moins deux devis.

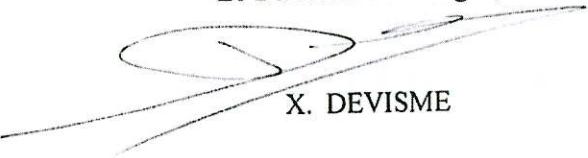
Les autres éléments de votre contrat de travail ne subissent pas de modification.

Vous voudrez bien nous retourner un exemplaire de la présente lettre valant avenant à votre contrat de travail, après y avoir porté la mention "Lu et Approuvé sans aucune exception ni réserve", suivie de votre signature.

Veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Salarié,
(Mention manuscrite :
Lu et Approuvé sans aucune)

Le Directeur d'Enseigne,


X. DEVISME



GROUPE LES COOPÉRATEURS DE CHAMPAGNE